

LES AVENIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 OCTOBRE 2008

Le trente octobre deux mil huit à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Sébastien DREVET, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO

Etaient absents ayant donné pouvoir : Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Nathalie MARGAIN à Philippe GUYON, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN, Joao SANTOS à Gilbert MERGOUD, Alain SOCIE à Guillaume FAVIER.

Etait excusé : Yvon THENAULT.

Date de convocation : 23 octobre 2008

Les Conseillers présents, soit 21, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Jean-Michel AROD et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

DELIBERATIONS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2008

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2008

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Guillaume FAVIER

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 octobre 2008

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I – ASPECT FINANCIER

2008-9-1 – Transfert de charges – CAMPING MUNICIPAL

- 2008-9-2 – Décision modificative – Budget annexe CAMPING
- 2008-9-3 – Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2008-9-4 – Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet
- 2008-9-5 – Route du Jalérieu – éclairage public – demande de subvention au SE 38
- 2008-9-6 – Modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

II – CULTURE ET PATRIMOINE

- 2008-9-7 – Demande de subvention – MEDIATHEQUE

III – QUESTIONS DIVERSES

I – ASPECT FINANCIER

2008-9-1 – Transfert de charges – CAMPING MUNICIPAL

Pour des raisons techniques, la Commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 15 783.91 €.

Le Maire propose de transférer la charge financière d'un montant de 15 783.91 € au budget annexe du camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 658 (autres charges diverses de gestion courante).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : la gestion du camping est compliquée. Il y a eu une période d'égarement avec une délégation de service public.

Le Maire : on n'est plus en délégation de service public, on est en régie directe.

Jacky RAVAZ : je vois cela dans sa globalité. Je ne vous soutiens pas dans votre gestion.

Marie Catherine LAMIRAL : on a été contre dans le passé il ne s'agit là que d'une abstention.

VOTE	
POUR : 20	ABST. : 6 Philippe GUYON + pouvoir' de Nathalie MARGAIN Marie-Catherine LAMIRAL Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

2008-9-2 – Décision modificative – Budget annexe CAMPING

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2008.

	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
658	Redevance O.M.	500 €	
673	Titres en non-valeur	-500 €	
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour approuver cette décision modificative et sa mise en œuvre.

Le Maire : je m'interroge sur le sens de votre vote. Quand on a mis le camping en gérance vous n'étiez pas d'accord ; aujourd'hui, il est géré en régie directe, vous n'êtes pas d'accord non plus.

Jacky RAVAZ : si on veut commenter les votes des uns et des autres, on n'a pas fini.

VOTE	
POUR : 20	ABST. : 6 Philippe GUYON + pouvoir' de Nathalie MARGAIN Marie-Catherine LAMIRAL Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

2008-9-3 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Par délibération du 12 juillet 2002, vous avez approuvé le principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € sur une durée d'un an.

Par délibérations des 5 septembre 2003, 29 octobre 2004, 3 novembre 2005, 12 octobre 2006 et 29 novembre 2007, vous avez approuvé le renouvellement de ce contrat.

Aujourd'hui, le Maire propose de reconduire à nouveau ce contrat pour le même montant sur une durée de un an.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Le Maire précise que depuis juillet 2002, cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée, mais elle pourrait être intéressante pour régler des factures dans l'attente de recettes, notamment les subventions.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 5 Philippe GUYON + pouvoir' de Nathalie MARGAIN Marie-Catherine LAMIRAL Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ

2008-9-4 – Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes :

	Montant voté 2007	Réalisé 2007	Proposition 2008
Garderie-Périscolaire Buvin	/	/	700.00
Halte-Garderie (ménage)	4 840.00	4 840.00	5 400.00
Administration Générale (comptable)	4 000.00	4 000.00	4 000.00
Chantiers-jeunes	4300.00	617.75	626.00

Il convient d'approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-9-5 - Route du Jalérieu – Eclairage public – Demande de subvention auprès du Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

Le Maire informe le conseil que le SE 38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il propose que la commune sollicite l'aide financière du SE 38 pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmée en 2008. Il présente le dossier technique et l'estimatif qui s'élève à 151 000 € HT auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre de 12 835 € HT. Cette opération est répartie en plusieurs tranches :

Echéancier	2009	2010	2011		2012	Total
	<i>Section 3</i> carrefour du Rubat	<i>Section 4</i> chemin du Rubat au carrefour de Curtille	<i>Section 2</i> usine Hexcel au chemin du Rubat	<i>section 5</i> parking de la piscine	<i>section 1</i> place Bacchus à l'usine Hexcel	
Réseau éclairage public	19 500,00	35 000,00	38 500,00	13 500,00	44 500,00	151 000,00
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	1 657,50	2 975,00	3 272,50	1 147,50	3 782,50	12 835,00
coût d'objectif des travaux HT	21 157,50	37 975,00	41 772,50	14 647,50	48 282,50	163 835,00

De plus, le SE 38 propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux au SE 38.

Le Maire propose :

- D'approuver la réalisation de l'opération d'un coût de 163 835 € HT
- D'établir une demande de financement auprès du SE 38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public,
- De signer la convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie avec le SE 38, de porter une attention particulière à la performance des équipements installés et d'engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer la convention et tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : il était question de mettre en sens unique le vieux chemin.

Le Maire : c'est une idée du maître d'œuvre.

Jacky RAVAZ : je n'en vois pas l'intérêt.

Le Maire : moi non plus.

Chantal REY : on avait plutôt évoqué de le rendre cyclable, en voie partagée.

Le Maire : nous aurons l'occasion d'en reparler, mais je préfère cette approche.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-9-6 – Modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des Syndicats d'Energie, tels que celui du Syndicat Energies 38 (SE 38) auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et

des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,
- Que la redevance due au titre de l'année 2008 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 2,07 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II – CULTURE ET PATRIMOINE

2008-9-7 - Demande de subvention – MEDIATHEQUE

Le service départemental des affaires culturelles attribue des subventions pour le fonctionnement des bibliothèques municipales. A ce titre, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention pour l'année 2009.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à déposer un dossier pour bénéficier de cette aide auprès du Conseil Général de l'Isère.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III - QUESTIONS DIVERSES

Emmanuel GUTIERREZ : pour des raisons professionnelles, je souhaiterais connaître les dates de réunion plus à l'avance. Je tiens à remercier Chantal REY pour le travail d'information qu'elle fait concernant les actions de l'office de tourisme. En revanche, je regrette que l'on n'ait pas été informé des réunions concernant des commerçants, qui s'est tenue en Mairie.

Roger MORNEY : la réunion des commerçants avait pour objet l'opération NORIS concernant uniquement l'union commerciale.

Le Maire : L'opération NORIS est conduite par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vienne. Les élus ont servis à faire le lien pour que l'opération se poursuive, mais n'étaient pas spécifiquement invités.

Philippe GUYON : deux personnes m'ont demandé si elles pouvaient assister au conseil et si elles pouvaient prendre la parole.

Le Maire : non. Les personnes qui souhaitent poser des questions peuvent, soit les faire poser en conseil municipal par l'intermédiaire d'un conseiller, soit prendre rendez-vous en mairie avec moi-même ou avec un de mes adjoints, soit m'adresser leur demande par écrit.

INFORMATIONS

- Les comptes-rendus seront envoyés par Internet pour ceux qui ont un e-mail.
- Réunion information du SE 38 à Salagnon, le 3 novembre 2008 à 18 H
- Cérémonie du 11 novembre à 10 H 30 avec la participation des enfants de l'école de Ciers
- Remise des prix du concours de peinture le 23 novembre 2008 à 10 H
- Pièce de théâtre relative au 90^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre de 14/18 le 28 novembre 2008 à 20 H 30
- Arrivée du TELETHON : 6 décembre 2008
- Fête dans la rue –l'animation est une nouveauté– le 8 décembre 2008
- Prochain conseil municipal : 11 décembre 2008 à **20 H 30 précises**
- Inauguration du bâtiment 2 de l'Ilot Nord le 12 décembre 2008 à 11 H
- Arbre de Noël des enfants du personnel : vendredi 19 décembre 2008 à 18 H
- Vœux à la population : samedi 10 janvier 2009 – salle des fêtes de Ciers à 18 H
- Vœux au personnel communal : vendredi 16 janvier 2009 à 18 H

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 28

Fait aux Avenières, le 19 novembre 2008
Le Maire,
Gilbert MERGOND.